



À vos Agendas

05 février 2019 :

Châlette-sur-Loing, J'♥ mon quartier propre !
Les représentants des locataires (CGL et CNL), les élus et services de la mairie de Châlette, ainsi que le SMIRTOM étaient de nouveau à la rencontre des habitants du quartier du plateau.

Focus sur les calendriers de collecte 2019

En janvier 2018, l'optimisation des tournées avait donné lieu à de nouveaux jours et fréquences de collecte pour vos déchets ménagers et contenants de tri sélectif.

Pour vous aider à mieux comprendre ces changements, le SMIRTOM et votre municipalité avaient édité des calendriers. Cette année, retrouvez toutes les informations correspondantes à vos collectes sur notre site internet : www.smirtom.fr

• Comment visualiser ou télécharger votre calendrier : à chaque étape

• Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site, puis cliquez sur la carte interactive de notre syndicat.

• Apparaît alors la carte complète des 36 communes qui forment notre territoire.

• Cliquez sur votre commune, puis sélectionnez votre rue à l'aide du menu déroulant.

• Les jours et horaires de collecte apparaissent ainsi que les différents points de collecte de verre à votre disposition.

• Cliquez sur le logo  et votre calendrier s'affiche directement à l'écran.

• Il ne vous reste plus qu'à le télécharger ou l'imprimer selon vos besoins.



• Les jours fériés : comment ça marche ?

Il n'y a pas de ramassage sur les jours fériés. Les collectes de déchets sont donc décalées d'une journée à partir du jour non travaillé, et ce jusqu'au samedi. Les horaires ne changent pas, juste le jour !

Exemple : le mercredi 1er mai est un jour férié – les collectes du mercredi matin seront décalées au jeudi matin et ainsi de suite jusqu'au samedi. Il en est de même pour les collectes du soir.

Pensez à bien sortir vos sacs ou bacs la veille au soir pour un ramassage le matin et avant 18h30 pour un ramassage le soir.

Pour connaître toutes les dernières informations et actualités du SMIRTOM, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet. Nous nous efforçons de mettre en ligne les dernières informations liées à la collecte au jour le jour.

Et côté chiffre ?

78 589 habitants*

Le SMIRTOM exerce ses compétences de collecte et de traitement des déchets pour 36 communes.

* Population de référence CITEO au 1^{er} janvier 2018



Le SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères exerce ses compétences pour trois groupements de communes :

- L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)
- La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V)
- La Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais : St Hilaire-sur-Puiseaux et Chapelon

Chacune des intercommunalités adhérentes est représentée par des Élus qui siègent au conseil syndical du SMIRTOM. Le nombre d'Élus varie selon la taille de celles-ci, au total 38 représentants des intercommunalités titulaires et suppléants.

• Et côté personnel ?

Des agents répartis sur l'ensemble des services de collecte, de déchèteries, de transport et de transfert, de mécanique, de communication et administratifs : soit **98 agents** tous services confondus.

• Le matériel

- 12 camions Benne à la Collecte OM et CS
- 2 petites bennes Collecte des rues étroites
- 2 camions grue transfert/transport
- 1 camion grue avec caisson fermé pour la collecte des colonnes enterrées OM et CS
- 1 camion grue pour la collecte du verre
- 13 bennes déposables de 30m³
- 1 utilitaire 20m³ hayon élévateur Transfert des DEEE
- 1 fourgon réparation/livraison de bacs
- 1 utilitaire plateau dédié au nettoyage des points d'Apport Volontaire
- 1 chargeuse et 2 téléscopiques chargement et exploitation de la plate-forme de déchets verts
- 1 chariot élévateur pour diverses tâches de manutention
- 2 petits utilitaires
- 3 véhicules légers et utilitaires



Gros Plan !

Le verre

En 2017, le SMIRTOM percevait une recette de 52 867€ (près de 24€/tonne) grâce à la revente des emballages en verre, à condition d'utiliser les colonnes prévues à la collecte du verre !



Parole d'expert

Cette qualité exceptionnelle fait de lui la star des matières d'emballages : avec une bouteille, on refabrique exactement la même bouteille. D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages, voilà pourquoi nous devons le recycler... C'est une question de bon sens !

Plus de 60 % de la matière première utilisée par les verriers est du calcin recyclé issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés.

Le traitement et le recyclage des emballages en verre sont effectués dans une logique de proximité.

Les tonnes collectées du SMIRTOM sont acheminées à l'usine verrière de Rozet-Saint-Albin dans l'Aisne et l'usine de Saint Romain le Puy dans le département de la Loire.

• Le recyclage du verre à chacun son rôle

